



# 1<sup>er</sup> TROPHÉE SENIORS DU GOLF DOMAINE DES FORGES mercredi 9 avril et jeudi 10 avril 2025



## Règlement particulier de l'épreuve – **EN ATTENTE DE VALIDATION PAR LA LIGUE**

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de la ffgolf et de la Ligue Nouvelle Aquitaine. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

### CALENDRIER

- Ouverture des inscriptions : vendredi le 7 mars 2025.
- Clôture des inscriptions : mercredi 26 mars 2025.
- Publication de la liste des inscrits et de la liste d'attente : vendredi 28 mars 2025.
- Publication des départs : au plus tard la veille du 1<sup>er</sup> tour à 12h, soit mardi le 8 avril 2025.
- Une reconnaissance du parcours gratuite est prévue le **mardi le 8 avril** sur réservation.  
Une reconnaissance pour les inscrits au tarif de 50% du green-fee haute saison est possible entre le 1<sup>er</sup> et 7 avril 2025 sur réservation. **Contactez le Golf au 05 86 09 02 29.**

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les joueuses et joueurs licenciés d'une fédération reconnue et répondant aux exigences du Statut d'amateur.

**Pour les joueuses et joueurs licenciés auprès de la FFGOLF** devront, avant le début de l'épreuve, avoir acquitté le droit de jeu fédéral de 40€ et être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS9.

**Pour les joueurs et joueuses non licenciés en France**, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf et justifier son index par une attestation transmise par une Fédération de Golf reconnue.

Les joueurs et joueuses doivent avoir 50 ans la veille du 1<sup>er</sup> jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés le **8 avril 1975** ou avant.

**Index accepté** : pour les Dames : inférieur ou égal à 22.5, pour les Messieurs : inférieur ou égal à 19.5. C'est l'index, à la date de clôture des inscriptions (le 28 mars 2025), tel que figurant dans Fléole, qui est pris en compte.

### FORME DE JEU

**Simple Stroke-Play** / 36 trous sur le parcours Blanc-Bleu / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours. Une seule série par sexe.

- **1<sup>ère</sup> Série Dames** : comprenant 15 joueuses minimum, index inférieur ou égal à 22.5
- **1<sup>ère</sup> Série Messieurs** : comprenant 57 joueurs au maximum, index inférieur ou égal à 19.5

**Classement** : Le classement du Trophée Seniors est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

**Repères** de départ 3 (jaune) pour les Messieurs et 5 (rouges) pour les dames.

**Départage** En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou. En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire (avec départage 9,6,3 etc.) deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement.

**Champ des joueurs :** En priorité, seront réservées 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, pour les joueurs non-classés au Mérite Seniors qui seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions. Ensuite l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

Si à la date de clôture des inscriptions le champ des joueurs est incomplet, la liste peut être complétée en ajoutant des dames et/ou des messieurs qui répondent aux critères établis dans ce règlement.

## ENGAGEMENT

**Inscriptions :** Les inscriptions se feront, accompagnées du droit d'engagement uniquement en ligne sur le site de l'Association Sportive <https://asforges.e-monsite.com/>  
Aucun engagement par téléphone, mail ou chèque sera pris en considération.

### Droits d'engagement

Joueurs extérieur : 80 €

Joueurs extérieur membre Golfy 60 €

Membres du Golf Domaine des Forges et l'AS : 30 €

**Forfait** Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement, sauf cas de force majeure.

**Date limite d'inscription :** mercredi 26 mars 2025 à minuit.

## ORGANISATION

### Tirage des départs

La liste d'entrée est partagée en 4 blocs égaux, de 1 à 4 par ordre des index selon les directives du Vademecum FFG 2025. Le tirage des départs sera organisé dans l'ordre suivant :

- **pour le 1er tour**, le bloc 2, puis le bloc 1 et le bloc 3 puis le bloc 4.
- **pour le 2ème tour**, dans l'ordre inverse des résultats du premier tour.

Les joueurs et joueuses n'étant pas en conformité avec les conditions de participation (licence, certificat médical, droits d'engagements et droit de jeu fédéral) la veille de la publication de la liste des inscrits en seront retirés.

### Comité de l'épreuve

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

### Résultats et Remise des Prix

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le jeudi 10 avril, environ 30 minutes après l'arrivée du dernier joueur et sera suivie d'un cocktail.

Souvenir aux vainqueurs Messieurs et Dames.

Prix suivant le nombre d'inscrits, 2 prix brut Messieurs, 2 prix brut Dames.

1 Prix brut pour la série Sénior 2 Messieurs (de 60 ans à 69 ans)

1 Prix brut pour la série Sénior 3 Messieurs (70 ans et plus)

## DROIT A L'IMAGE

Tout participant accorde aux organisateurs le droit de photographier ou de filmer sa participation à l'évènement à des fins promotionnelles et publicitaires nécessaires à la communication.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.